



Oui à la gratuité. Non au bonneteau !

Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin vient d'annoncer la gratuité des transports en train pour les policiers. Pour le syndicat SOLIDAIRES Douanes, organisation réclamant depuis plusieurs années la gratuité des transports en commun pour les personnels des Douanes, rattachés au ministère des Finances, il importe de déconstruire le discours gouvernemental.



Fausse largesse...

Présentée sous une forme généreuse, cette mesure est malheureusement loin d'en être une.

Pas tous les trains

D'abord, celle-ci ne concerne que les trains à grande vitesse (TGV) et intercités de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Cela signifie que sont écartées du dispositif les sociétés autres de la compagnie nationale historique, alors que le même Gouvernement confirme dans le même temps le développement de la concurrence sur les lignes Voyageurs.

Un agenda décalé

Ensuite, la mesure concernera seulement les trajets domicile-travail dans un premier temps (à partir du 1^{er} janvier 2022, quelques mois avant les élections présidentielles et législatives...).

Et seulement à partir de 2023 les trajets privés. Toujours uniquement sur le vecteur ferroviaire assumé par la SNCF.

Peu de monde en réalité

Surtout, seuls les fonctionnaires de police armés – et signalés comme tels auprès du chef de bord – peuvent y prétendre.

Or, pour des raisons évidentes de sécurité et de doctrine d'emploi des armes à feu, très peu de policiers emportent leur arme à domicile.

Cela signifie que la très grande majorité des policiers ne pourra bénéficier de cette largesse.



... Vraie arnaque

Le gouvernement vient donc de proposer une mesure loin du standard en vigueur appliqué par ailleurs pour d'autres personnels également amenés à porter des armes dans le cadre de leurs fonctions : les militaires !

Être armé

n'a pas à être un préalable !

Les personnels militaires bénéficient en effet d'une réduction de 75% du prix du billet de train (« *le quart de place* »), indépendamment du port d'arme. Et pour cause ! À l'exclusion de la force Sentinelle, ces personnels ne sont pas amenés à sécuriser le territoire national !

C'est donc que leur réduction de prix du billet correspond à une autre réalité : « *la contrepartie de l'exigence statutaire de disponibilité* »¹.

Les personnels indispensables

doivent être reconnus comme tels

Or l'exigence de *disponibilité* s'applique à nombre de personnels publics. Depuis les douaniers et douanières et douaniers jusqu'aux personnels infirmiers et enseignants, en passant par les cheminotes et cheminots, injustement attaqués dans le même temps par le Gouvernement².

Personnels pouvant être réquisitionnés par l'autorité préfectorale si le besoin s'en fait sentir. Il suffit pour s'en convaincre de reprendre la liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie de la Covid-19³.

SOLIDAIRES Douanes revendique dans une perspective écologique et sociale l'extension du service public de transport (ouverture de lignes, densification horaire des dessertes, gratuité).

C'est pourquoi nous réitérons la revendication de prise en charge totale des frais domicile-travail, sur tous types de vecteurs : c'est-à-dire, en sus du ferroviaire, le routier, maritime et fluvial. Ce pour les personnels de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), ainsi que par extension pour l'ensemble des actifs assumant un service public indispensable, à commencer par les personnels cheminots.

Paris, le mardi 07 septembre 2021

¹ Cf la réponse du ministère de la Défense au rapport de la Cour des comptes *Le « quart de place » des militaires* – février 2011.

² D'autant que cela coïncide avec la disparition des contrôleurs sur de nombreuses lignes SNCF. Cf [ici](#) le communiqué du syndicat SUD Rail, membre de l'Union syndicale SOLIDAIRES, auquel nous nous associons.

³ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/liste_professionnels_indispensables_a_la_gestion_de_l_epidemie-2.pdf

